

Présents : Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Nathalie VEHIER, Isabelle VEYRET et Marie-Pierre VEYRET
Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Yann CURTET, Julien DOLIN, Frédéric DUPUIS, Bastien MICHALLET, Grégory REYNAUD-DULAURIER, Bernard TARRADE, Éric THEIL

Absents et Excusés

Début de la séance : 18h00

Le compte rendu de la séance du 26/05/2020 est validé à l'unanimité des membres présents

I/ Commission communale des impôts directs

(Délibération n°2020-25)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants) dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, soit 6 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents dresse une proposition de liste ci-jointe à la délibération et consultable en mairie.

II/ Désignation des membres du CCAS

(Délibération n°2020-26)

En application du décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce Conseil d'Administration est composé du Maire, qui en est le Président, et d'un nombre égal de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune de Cognin-Les-Gorges.

Il est proposé de fixer à 11 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur le Maire en étant Président de droit, 5 membres de notre assemblée doivent être élus à bulletin secret. Les 5 autres membres, pris par des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, seront nommés par arrêté de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide de fixer à 11 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Décide de désigner pour représenter la commune et siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Valérie SIMOENS 2ème Adjointe
- Mme Sophie BOREL, 1ère Adjointe
- Mme Isabelle VEYRET conseillère municipale
- Mme Marie-Pierre VEYRET conseillère municipale
- M. Bastien MICHALLET conseiller municipal

III/ Désignation d'un correspondant sécurité routière

(Délibération n°2020-27)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, Monsieur le Préfet demande la mobilisation de tous les acteurs de proximité et notamment celle des maires.

A ce titre, il souhaite que soit nommé au sein du conseil municipal un « correspondant sécurité routière » interlocuteur privilégié de la préfecture qui sera chargé de diffuser l'information qui pourra lui être transmise et de mettre en place, avec les services de la Préfecture, des actions locales de prévention.

Concernant la désignation d'un correspondant sécurité routière, M. Bernard Tarrade se propose pour assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et nomme : M. Bernard Tarrade correspondant sécurité routière

IV/Travaux de voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle le programme de voirie triennal 2018-2020 qui a été voté par délibération n°2018-19.

Il demande aux conseillers municipaux de terminer ce programme et de lancer une consultation auprès d'entreprises pour la réalisation de la 3^{ème} phase de ce programme de voirie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide de lancer une consultation pour un programme de voirie qui portera sur des travaux route du Puiseau, Vorcière et Nalletière ainsi que route de Montchardon.

Heure de fin de séance : 20H10